



Mairie de Nant

Aveyron-12230

Téléphone : 05.65.62.25.12

PROJET - ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AR-V-2026-84

Objet : Route du Durzon – RD 178 – interdiction de stationnement

La Maire de NANT,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu le Code de la route ;

Vu la nécessité d'assurer les travaux de réfection de l'enrobé de la voie intercommunale ;

Considérant que ces travaux nécessitent qu'aucun véhicule ne soit stationné sur site ;

ARRÊTE :

Article 1 – Objet

Des travaux seront réalisés sur la voirie intercommunale RD 178 - au niveau de la menuiserie Février – Route du Durzon.

Le stationnement des véhicules aux abords de la zone de chantier est interdit.

Article 2 – Période d'application

Les travaux se dérouleront : du 23 septembre et le 29 septembre 2026.

Article 3 – Nature des travaux

Les travaux consistent en des interventions diverses sur la voirie, réalisées par l'entreprise

Sévigé. L'entreprise est chargée de la mise en place, de la gestion et de l'entretien de la voie pendant toute la durée du chantier.

Article 4 – Signalisation

La signalisation temporaire réglementaire sera installée, entretenue et retirée par l'entreprise Sévigé, conformément aux prescriptions en vigueur.

Article 5 – Sécurité

L'entreprise intervenante devra : Assurer la sécurité du chantier et des usagers, maintenir la signalisation en bon état, remettre les voies en parfait état de propreté à l'issue des travaux.

Article 6 – Exécution

La Mairie de Nant,

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Jean du Bruel,

La société SEVIGÉ

sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANT, le 21 septembre 2026



Pour la Maire
par délégation
L'Adjoint Eric SAQUET